

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

## Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

**Dominic Perri**

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

**Paola Hawa**

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**Valérie Patreau**

Arrondissement d'Outremont

Membres

**Caroline Braun**

Arrondissement d'Outremont

**Julie Brisebois**

Village de Senneville

**Daphney Colin**

Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies– Pointe-aux-Trembles

**Nathalie Goulet**

Arrondissement d'Ahuntsic–  
Cartierville

**Julien Henault-Ratelle**

Arrondissement de Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve

**Enrique Machado**

Arrondissement de Verdun

**Peter McQueen**

Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

**Sylvain Ouellet**

Arrondissement de Villeray– Saint-  
Michel–Parc-Extension

**Le 19 décembre 2024**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE247472001**

Accorder des contrats de services professionnels à la firme Valade et associés, huissiers de justice inc., et à la firme Hainault Gravel, huissiers de justice inc. pour exécuter les décisions de justice de la cour municipale de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux (2) options de prolongation d'une année - Montant estimé de 3 486 866 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20690 (2 soumissionnaires).

**ORIGINAL SIGNÉ**

Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

## Mandat SMCE247472001

Accorder des contrats de services professionnels à la firme Valade et associés, huissiers de justice inc., et à la firme Hainault Gravel, huissiers de justice inc. pour exécuter les décisions de justice de la cour municipale de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux (2) options de prolongation d'une année - Montant estimé de 3 486 866 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20690 (2 soumissionnaires).

À sa séance du 27 novembre 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :
  - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le 4 décembre 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat lors d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables ont expliqué que le Service des affaires juridiques a recours à des contrats de service avec des firmes d'huissiers de justice dans le cadre des opérations de la cour municipale afin d'exécuter des décisions de justice. La cour municipale a compétence à la fois en matière pénale et criminelle, le volume est donc très important. Les services d'huissiers sont utilisés pour l'exécution des jugements et la signification de procédures, entre autres pour la transmission de requêtes, subpoenas, citations à comparaître, ainsi que toutes les démarches de perceptions comme les saisies biens-meubles et à l'opération sabot de Denver.

Les personnes invitées expliquent qu'il est nécessaire d'avoir plus d'une firme pour répondre aux exigences et à la volumétrie très élevées du nombre de procédures.

L'expérience tirée des contrats précédents et de la saine gestion du risque ont permis de constater qu'un nombre impair, dans ce cas-ci trois, est l'idéal pour répondre à la demande, conserver un équilibre et établir un dialogue constructif. Il faut savoir que les honoraires des huissiers sont régis par deux encadrements légaux, l'un en matière pénale et l'autre concernant les tarifs d'honoraires des huissiers de justice. Ce qui signifie que la tarification des actes est fixe. Il est aussi important de mentionner que la valeur des contrats pour 2025-2027 est une projection, puisqu'il peut s'avérer difficile d'avoir une idée juste de la demande.

Les responsables précisent également que la Ville est visée par l'exception prévue à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, ce qui l'exempte de procéder par appel d'offres public. Cependant le Service privilégie le processus d'appel d'offres pour assurer une meilleure transparence ainsi que pour sonder le marché et valider la capacité des firmes à offrir le service. Un appel d'offres a donc été publié afin de conclure des ententes avec trois firmes. Parmi les trois soumissions reçues, l'une s'est avérée non conforme, car elle s'était procuré le cahier des charges hors délai. L'un des adjudicataires, Valade et associés, en est à son troisième contrat consécutif. D'après les responsables, il existe très peu de firmes en mesure de répondre aux besoins et aux exigences de la Ville. Historiquement, il y aurait seulement quatre firmes capables de remplir l'ensemble des critères de la Ville. D'ailleurs, la Ville prévoit de publier très prochainement un appel d'offres afin de pouvoir bénéficier des services d'une troisième firme.

Pour terminer, les invités ont tenu à préciser que Valade et associés a rempli de façon très satisfaisante ses obligations contractuelles au sein du contrat en cours. Le Service recommande de poursuivre le processus d'octroi avec les deux firmes adjudicatrices.

Au terme de la présentation, la Commission a questionné le Service sur son intention de publier un nouvel appel d'offres. Vous mentionnez que peu de firmes ont la capacité de répondre aux exigences de la Ville, croyez-vous que l'appel d'offres suscitera l'intérêt de soumissionnaires? Les personnes invitées croient qu'il y a de fortes chances que la firme ayant été déclarée non-conforme dépose une soumission. Il est aussi possible que celle s'étant désistée pour le présent appel d'offres, décide de participer à l'appel d'offres.

Durant la présentation, les responsables ont affirmé que le nombre idéal de firmes est de trois. Les membres ont voulu savoir s'il serait envisageable d'augmenter ce nombre afin de donner la possibilité à de plus petites firmes de soumissionner. D'après le Service, un appel d'offres de cette nature a la particularité d'être axé sur la qualification des compétences techniques et la capacité d'absorption du marché. Peu de firmes ont cette agilité. Cela dit, les responsables sont pleinement conscients qu'il faut réfléchir à la capacité du marché à répondre aux demandes croissantes de la Ville, d'autant plus que le métier d'huissier fait face à de nombreux changements, notamment à la suite d'une récente réforme.

## Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des affaires juridiques, Direction des projets spéciaux - soutien général et services à la clientèle, Division de la perception pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :*
  - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

***À l'égard du mandat SMCE247472001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.***